



Compte Rendu CST

Mercredi 03 Décembre 2025



Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2025.

- | | |
|---|------------------------------|
| 1. DRH – Refonte du RIFSEEP | – Pour avis (second passage) |
| 2. DMG – Organisation de la Direction des Moyens Généraux | – Pour avis |
| 3. DRH – Organisation de la Direction des Ressources Humaines | – Pour avis |
| 4. DRH – Actualisation du tableau des emplois | – Pour avis |
| 5. DRH – Création indemnité maniements de fonds | – Pour avis |
| 6. DRH – Bilan expérimentation dispositif « augmentation du temps de travail » | – Pour information |



REFONTE DU RIFSEEP

Objectifs :

La nouvelle structuration du régime indemnitaire a pour vocation de répondre à plusieurs objectifs :

- Fonder la structure du régime indemnitaire sur les fonctions exercées ;
- Renforcer l'attractivité de la Région, en particulier sur les métiers en tension ;
- Rémunérer davantage la prise de responsabilité, et notamment les fonctions d'encadrement intermédiaire ;
- Mieux reconnaître le développement de l'expertise tout au long du parcours professionnel ;
- Encourager et valoriser le mérite et l'engagement des agents ;
- Renforcer le pouvoir d'achat des agents contractuels qui s'engagent dans les lycées.

FO déplore que nous retrouvions les gestionnaires et les agents reprographie en C3.

FO vous fait remonter à nouveau le mécontentement des agents opérationnels non reconnus comme des agents opérationnels qualifiés, la Région a décidé d'enlever le terme qualifié, pour Force Ouvrière cela ne change pas la problématique (entre le groupe C2 et C3) ils devraient tous être en C2.

Pour FO, nous sommes tous des agents opérationnels !

Pour FO la plupart des agents ne perdent rien que grâce au différentiel mais ils ne gagnent rien.

FO est contre l'application de jours de carence supplémentaire relatif au congé de Maladie Ordinaire.

Nous souhaitons rappeler que nombre de congés de maladie ordinaire sont dûs au manque de personnel dans les Etablissements, les CREPS, les Sièges, les Antennes sans oublier le non-replacement des mi-temps thérapeutiques.

Comment peut faire un agent vivant seul en arrêt maladie avec un ou deux enfants à charge, il ne choisit pas d'être malade ?

Comment font les collègues avec un enfant handicapé qui sont obligés de prendre des arrêts maladie après avoir pris leur 12 jours enfants malade pour pouvoir les amener voir leurs spécialistes ?

Pourquoi ne pas utiliser les heures écrêtées pour ce cas.

Il semble que le RIFSEEP reconnaisse la fonction de "Référent", qu'en est-il de la fonction de "Correspondant Informatique" (CI) ?

Pour les contractuels, l'IFSE aurait dû être accordée dès la signature de leur contrat, ce que la Région ne voulait pas faire jusqu'à présent.

Beaucoup de nos collègues ont été lésés ces dernières années par la décision de la Région de ne pas la leur donner.

La Région va leur décerner cette indemnité mais il était temps et se réjouir de cela aujourd'hui est un peu exagéré.

Proposition de la Région :

1/ L'annulation du projet de suppression du CIA à partir de 30 jours de congés de maladie ordinaire

2/ S'agissant des lauréats d'un examen professionnel en 2025. Ils bénéficieront à titre exceptionnel de la bonification de régime indemnitaire actuellement en vigueur.

Vote FO : Contre

AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE**Propositions :**

Dans un contexte de sobriété budgétaire le poste de Directeur Général délégué n'est pas reconduit (suppression d'un poste de DGA), conduisant à un raccourcissement de la chaîne hiérarchique du Pôle maîtrise d'ouvrage des grands projets. Premièrement, il est donc proposé d'entériner le pôle Maîtrise d'ouvrage des grands projets (DGA) en tant que direction dans le but de poursuivre le déploiement des capacités régionales en maîtrise d'ouvrage directe. L'architecture interne s'en trouve quasiment inchangée, en effet le pôle Maîtrise d'ouvrage des grands projets sera composée de deux directions adjointes et d'un service, rattachés au directeur :

- Une direction adjointe maîtrise d'ouvrage bâtimentaire, se substituant à la direction du même nom ;
- Une direction adjointe maîtrise d'ouvrage infrastructure, se substituant à la direction du même nom ;
- Un service appui et ressources, inchangé.

Deuxièmement, il est proposé de conforter la direction de la Proximité territoriale dans son rôle de coordination de la présence régionale dans les territoires et d'accompagnement de proximité à nos bénéficiaires et usagers, en la rattachant à la Direction générale des services. La direction Proximité territoriale regroupe ;

- La Délégation générale aux collectivités et aux territoires ;
- Le Service d'action territoriale. Il est envisagé que ces ajustements soient effectifs au 1er janvier 2026.

Vote FO : Pour

Direction des Moyens Généraux

Objectifs :

Cette évolution doit permettre à la DMG de :

- poursuivre la clarification, l'homogénéisation et la formalisation des processus, chantiers pilotés par la DAPS qui ont commencé en juin 2025 en associant pleinement les agents de la direction ;
- valoriser et remobiliser les équipes, ouvrir des perspectives d'évolution pour les agents ;
- renforcer l'orientation « usagers » externe et interne à Lyon, Clermont, comme dans les antennes, structurer une offre de services et améliorer la qualité du service rendu. Selon une étude Etude Harris Interactive, datant de 2025, l'attente principale des usagers des services publics est "Qu'ils soient facilement joignables que ce soit sur Internet, par téléphone, par courrier ou sur place" ;
- créer un environnement de travail durable plus serein, collaboratif et porteur de sens ;
- mieux prendre en compte le fonctionnement en « mode projet ». La réorganisation de la DMG s'inscrit pleinement dans les axes du plan stratégique régional :

Sécuriser la Région

- Contribution à la sécurisation des processus internes ;
- Participation à la cartographie des risques et à la mise en œuvre des plans de crise ;
- Appui à la dématérialisation et à la traçabilité des procédures.

Faire Région

- Proximité : amélioration des implantations territoriales, soutien logistique aux agents ;
- Attractivité : amélioration des conditions de travail, valorisation des métiers de la DMG, accompagnement des parcours ;

Renforcer la Région

- Efficacité : formalisation des processus, tableaux de bord, pilotage par indicateurs ;
- Performance : optimisation des ressources, contribution à la transition numérique et environnementale ;
- Impact : amélioration de la relation usagers, soutien aux politiques publiques par des moyens logistiques adaptés.

FO souhaite avoir la confirmation que 2 ETP seront affectés sur le central téléphonique, travail effectué auparavant par le prestataire externe MG10. Comment seront recrutés ces 2 ETP ?

FO demande que ces agents bénéficient de la NBI.

Page 5: Vous souhaitez mettre en place un service appui aux usagers dans un premier temps « porteurs de projet – bénéficiaires de subvention avec la création d'un centre d'appui aux usagers et dans un second temps que comptez-vous faire ?

À la suite de la réunion de concertation, il a été annoncé le terme « polyvalence ». Pour FO nous déplorons ce terme et nous souhaitons que cela soit un renfort à titre exceptionnel et non une polyvalence.

Pour Force Ouvrière, le renfort sur certains postes cache l'insuffisance du nombre d'agents. Nous souhaitons une organisation avec plus de personne.

Vote FO: ***Contre***

DRH - la Direction des Ressources Humaines**Dossier reporté****Actualisation du tableau des emplois****Dossier reporté****INDEMNITE MANIEMENT DE FONDS****Objectifs :**

L'indemnité de maniement de fonds, auparavant intitulée indemnité de responsabilité de régisseur, a pour fonction de valoriser les fonctions de gestionnaire public dont les missions comportent du maniement de fond. Son montant est fixé par des textes réglementaires et diffère selon le montant des fonds manipulés. L'instauration de cette indemnité a pour but de :

- Reconnaître la responsabilité particulière liée à la manipulation de fonds publics
- Permettre aux agents concernés de cumuler cette indemnité avec le RIFSEEP.

FO approuve le remaniement de la prime annuelle pour les régisseurs.

Nous souhaitons souligner que les régisseurs sont dans l'obligation de payer une assurance à leur frais (en fonction du montant de la Régie) pour se couvrir en cas d'erreur. Pourquoi la Région ne prend pas en charge cette dépense en octroyant une indemnité couvrant le montant de l'assurance ? (15 régisseurs)

Vote FO: Pour

BILAN EXPERIMENTATION**DE L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL****Objectifs :**

Cette expérimentation de l'augmentation du temps de travail a pour objectif d'apporter une réponse aux problématiques d'organisation et de temps de travail, au regard des besoins des services, ainsi qu'à la question du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale.

Suivant le dossier, ce dispositif expérimental mis en place par la Région a rencontré un vif succès avec uniquement 89 agents. Permettront-ils d'apporter une réponse aux problématiques d'organisation et de temps de travail au regard des besoins de services !

Pour FO, ce nombre est dérisoire.

FO déplore ce dispositif qui vise à ne pas recruter d'agents supplémentaires et que le pouvoir d'achat ne doit pas passer par ce système.

Dans ce dossier, vous notifiez qu'un questionnaire a été transmis aux agents, interrogation de FO quelles questions ?

Vote FO : Contre

Questions Diverses

Suppression des poubelles.

Sans aucune concertation vous avez décidé la suppression des poubelles individuelles sur les Hôtels de Région et les antennes.

Nous souhaitons savoir pourquoi cette décision et dans quel but ?

Réponse de la Région : La suppression des poubelles est une expérimentation sur un an.

Force Ouvrière a montré son mécontentement ainsi que celui des collègues.



Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Bureau de LYON

Tel : 04.26.73.40.22

Bureau de CLERMONT-FERRAND

Tel : 04.73.31.62.94

Secrétaire Général Jérôme DUPIN

Tel : 07.60.95.10.16

Trésorier Général Serge CHAUVIN

Tel : 06.64.96.84.31

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes 59 BD Léon Jouhaux 63000 Clermont-Ferrand

<https://fo4319.wixsite.com/auvergnerhonealpes>